immédiatement, la maison fut cernée, pendant que le meurtrier, fou de rage, menaçait de son fusil et d'une baïonnette les assaillants qui cherchaient à s'emparer de lui. Il se barricada dans sa chambre et entassa des chaises devant la porte et devant la fenêtre. M. Lévier fils força cependant la fenêtre et parvint à faire tomber Gaillard en lui lançant une chaise dans les jambes.

Les gendarmes purent alors se rendre maîtres du forcené, et le conduisirent en prison.

Ce drame a provoqué à Embrun une émotion considérable. M. Rossignol, qui comptait de nombreux amis dans le pays, laisse sans ressources trois petits-neveux orphelins qu'il élevait péniblement. Gaillard, l'auteur du meurtre, est un déséquilibré. A plusieurs reprises il a menacé de tuer les gendarmes.

Les boulangers parisiens reprennent le travail aujourd'hui

Paris, 4 juin. — Les ouvriers boulangers en grève ont tenu, ce matin, une dernière réunion à la Bourse du Travail. Après avoir entendu les membres du Comité de grève, qui ont invité les boulangers à reprendre le travail, les assistants ont décidé de cesser le mouvement demain.

Donc, les boulangers dont les places ne seront pas occupées, redescendront au fourniil après 24 jours de grève.

A l'issue du meeting de ce matin, le syndicat des boulangers a décidé d'adresser aux boulangers et à la population parisienne un manifeste, dans lequel il expose les différentes phases du mouvement gréviste. Il déclare que les ouvriers boulangers sont battus, mais pas vaincus. En terminant, les membres du bureau syndical disent que les revendications au bien-être de tous restant pas obtenues intégralement, elles restent à l'ordre du jour.

La sortie du meeting s'est effectuée sans incident.

LA GUERRE DES BALKANS

M. Pichon a ouvert hier la conférence financière de Paris, qui doit régler toutes les questions d'argent nées de la guerre des Balkans. Programme dense et difficile à remplir, car il ne s'agit plus seulement des intérêts des Etats balkaniques, mais aussi de ceux des puissances, de ceux des porteurs de la Dette ottomane, etc.

La démission doit régler la quotité de cette dette qui doit être supportée par les Alliés ; l'indemnité de guerre que réclament ceux-ci ; les gages à prendre par les uns et les autres des belligérants, [illegible] financière de la Turquie, etc.

Soixante-dix personnalités [illegible] parmi les plus compétentes de l'Europe, prendront part aux débats. On remarque parmi elles les directeurs de banque allemands, MM. de Schwabach et Helfferich ; le ministre des finances de Bulgarie, M. Théodoroff ; le sous-gouverneur de la Banque de France, M. Sergent ; le gouverneur de la Banque Nationale Grecque, M. Valaoritis, qui assiste MM. A. Vlasso, N. Politis et Naoum ; Pandeff, premier ministre monténégrin, M. Mouchakitch ; trois anciens ministres turcs, Nail bey, Djavid bey, Halaïdjian effendi ; les ministres de Grèce et de Bulgarie à Paris, etc.

On voit par l'importance des personnages l'importance des intérêts en jeu.

∴

Aux Balkans, où les incidents de frontière continuent dangereusement, la nouvelle la plus importante est celle de la démission de M. Guéchoff. Cette nouvelle n'était pas encore officiellement confirmée hier après-midi ; il paraît certain cependant que cette démission, si elle n'est pas remise, est du moins déjà décidée. Elle fait mauvaise impression dans les milieux diplomatiques.

La première réunion de la Conférence financière à Paris

Déclarations de M. Pichon

Paris, 4 juin. — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, en ouvrant, ce matin, les travaux de la Commission financière des affaires balkaniques, a prononcé une allocution où, après les salutations de bienvenue, il a déclaré :

« En signant le traité de paix, qui met fin à des conflits où leurs armées ont fait preuve de leur valeur et de leur [illegible], les Etats belligérants ont marqué leur volonté d'exaucer dans des sentiments de sagesse et de équité, les importantes questions qui leur étaient soumises. Pour régler la situation [illegible] qui résulte des événements des deux derniers mois, il fallait résoudre tout d'abord des problèmes territoriaux et politiques qui se posaient à la fois pour les peuples balkaniques et pour l'Europe, il fallait ensuite donner aux intérêts économiques, qui prennent aujourd'hui tant de place dans les rapports internationaux, toute l'importance et toute l'étendue qu'ils comportent, et rechercher pour eux une solution sans laquelle il n'y aurait pas de paix durable ni féconde.

« C'est de cette pensée qu'est née la réunion dont j'ai l'honneur de présider la première séance. Cette assemblée comprend, à côté des représentants des Etats qui viennent de signer la paix, ceux des puissances dont l'expansion économique s'est depuis longtemps manifestée dans l'empire ottoman et dans la péninsule des Balkans. Ainsi pourront se concilier plus aisément, c'est la ferme espoir que j'exprime, le respect des droits acquis, le maintien des garanties légitimes et le développement matériel des Etats, hier encore, engagés dans la lutte. Quel que soit le sort des armes, la guerre entraîne toujours avec elle pour les belligérants des charges qui grèvent le présent et pèsent sur l'avenir et toute acquisition territoriale a pour conséquence des obligations diverses dont il faut que l'exécution soit assurée ».

M. Pichon termina en exprimant aux délégués, au nom de toutes les puissances, la ferme confiance que les solutions dont il leur recommande l'adoption répondront à leur attente et contribueront à assurer à tous une ère nouvelle de paix et de prospérité.

Un délégué allemand répond

M. de Lancken, délégué allemand, répondant à M. Pichon, au nom de ses collègues, a prié le ministre des Affaires étrangères français de transmettre à M. Poincaré les respectueux hommages des délégués.

M. de Lancken a fait ensuite l'éloge de la traditionnelle hospitalité française pour les réunions internationales, qui ont pour but les œuvres de paix et de civilisation.

M. de Lancken a ensuite offert la présidence d'honneur de la Commission à M. Pichon, et la présidence effective au premier délégué français, M. Margerie.

Prenant à son tour la parole, M. Vesnitch, premier délégué de Serbie et doyen des représentants des Etats balkaniques, a prononcé une allocution fort élogieuse pour la France et pour M. Pichon.

M. de Margerie a pris alors place dans le fauteuil de la présidence et a remercié les délégués.

Enfin le secrétariat a été constitué et sur la proposition de M. de Margerie, la commission a décidé de tenir sa première séance le lundi 9 juin, à 10 heures du matin.

Un déjeuner au Quai d'Orsay

Paris, 4 juin. — Le ministre des affaires étrangères et Mme Pichon ont, à l'issue de la première réunion de la Commission financière des affaires balkaniques, donné un déjeuner en l'honneur des délégués étrangers. Le déjeuner comprenait 75 couverts.

Mme Pichon avait à sa droite : Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, et, à sa gauche, le baron de Schoen ambassadeur d'Allemagne.

Le ministre des affaires étrangères avait à sa droite : M. Iavolsky ambassadeur de Russie, et, à sa gauche, le comte de Szecsen de Temerem, ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

Assistaient également au déjeuner : Riffat pacha, ambassadeur de Turquie ; MM. Barthou, Ch. Dumont, Klotz, Doumergue, Doumer et tous les délégués de la Commission financière.

Les pays représentés à la Commission financière sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Monténégro, la Russie, la Serbie et la Turquie.

La démission de M. Guéchoff ?

Vienne, 4 juin. — La « Neue Freie Presse » dit apprendre de source diplomatique bulgare que le cabinet Guéchoff n'est pas démissionnaire, mais que la gravité de la situation exige qu'il cède la place à un ministère de coalition où tous les partis seraient représentés.

Francfort, 4 juin. — On télégraphie de Sofia à la [illegible] de Francfort :

[illegible] que MM. Guéchoff et Théodoroff [illegible] qu'il [illegible] plus de crise ministérielle, les amis du cabinet continuent de prétendre que la démission du ministre est [illegible].

UNE INTERVIEW BELLIQUEUSE

Vienne, 4 juin. — M. Daneff, interviewé par un rédacteur de la « Neue Freie Presse » déclare :

« Les délégués serbes avaient exposé officiellement du point de vue qu'ils défendent aujourd'hui, les Bulgares auraient renoncé plutôt à Andrinople qu'à la Macédoine. Les Grecs occupent maintenant des territoires qui reviennent par traité à la Bulgarie.

« Le point de vue serbe est insensé ».

LA CONFERENCE DE LA PAIX

Londres, 4 juin. — Le comité des délégués de la Conférence de la paix s'est réuni dans l'après-midi sur le point de Saint-Louis, et a discuté les [illegible] conditions.

LA QUESTION DE SALONIQUE

Vienne, 4 juin. — [illegible] de Bulgarie [illegible] pour [illegible] la question de Salonique [illegible] Turquie.

Le Congrès des Douaniers

LA QUESTION DE L'AVANCEMENT AUTOMATIQUE

Paris, 4 juin. — Le Congrès des douaniers a abordé ce matin une des plus importantes questions soumises à son ordre du jour : celle de l'avancement automatique.

L'avancement des douaniers n'est pas uniforme dans toute la France. Il existe 23 directions des douanes, sans compter celles des colonies, et les employés, suivant qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre et qu'ils sont placés sur des frontières maritimes ou terrestres, ont des avancements variant entre 2, 3 et 4 années de présence.

Le Congrès, après une longue délibération, a émis à l'unanimité un vœu par lequel il demande à l'Administration de rendre l'avancement automatique et uniforme dans toute la France.

VIOLENT TUMULTE AU PARLEMENT HONGROIS

Budapest, 4 juin. — La Chambre des députés s'est réunie ce matin à dix heures et demie pour prendre note de la démission du cabinet de Lukacs et ajourner jusqu'à mardi prochain. Mais dès l'ouverture de la séance une soixantaine d'opposants, venus sous la conduite de MM. Barth et du comte Michel Karolyi, [illegible] M. de Lukacs de [illegible] à faire un tapage assourdissant. Le député Tisza, qui présidait, déploya tous ses efforts pour rétablir le calme mais n'y parvenant pas, il suspendit la séance, et l'huissier [illegible] entre des délégations de la garde parlementaire, récemment constituée pour la répression des tumultes parlementaires, sévères, et lui enjoignit d'expulser sept des principaux perturbateurs. Les opposants accueillirent la garde avec des quolibets, et comme le député Hedervary, [illegible] Kossuth, interpellait un des officiers, ceux-ci, bleus de fureur, tirèrent leurs sabres et faisant le moulinet assénèrent un coup de plat sur l'épaule du député, sans le blesser heureusement. Le public qui remplissait les tribunes croyant que le sang allait couler, poussa des cris d'épouvante et une vive émotion se prolongea aussi dans le couloir du parti gouvernemental.

Encore une plaisanterie de mauvais goût

Paris, 4 juin. — Nous avons annoncé que la succursale de l'agence Havas à Nantes avait reçu lundi après-midi, par téléphone, d'un prétendu rédacteur de l'agence Havas de Paris, une information annonçant qu'un « Zeppelin », monté par onze officiers allemands, avait atterri près de Lunéville, qu'il avait été détruit par la foule, que les aéronautes avaient été maltraités et que l'on redoutait les plus graves complications.

Déjà le 31 mai, à 9 heures 10 du soir, un coup de téléphone, venant d'un soi-disant correspondant de Lille, avait annoncé à l'agence Havas de Paris que deux quartiers de Lille brûlaient, à la suite de l'explosion d'une bombe qui aurait été introduite dans les conduites de l'usine à gaz. Renseignements pris, cette nouvelle avait été reconnue fausse, et l'agence Havas ne l'avait point communiquée.

La direction de l'agence Havas nous communique une note qui, après avoir rappelé ces deux tentatives de mystification, conclut ainsi :

« Les auteurs de cette double manœuvre en [illegible] été pour leurs frais. Mais l'agence Havas a appelé l'attention rigoureuse du parquet sur de pareils actes qui dépassent les limites d'une simple plaisanterie et qui revêtent un caractère criminel puisqu'ils risquent d'atteindre les intérêts particuliers en provoquant des retraits de fonds dans les établissements de crédit et de troubler la paix publique en excitant l'opinion des deux côtés de la frontière.

Sur la plainte de l'agence Havas, le parquet a prescrit une information des plus strictes. Nous sommes heureux d'annoncer qu'on est déjà sur la piste des coupables. Ils tombent sous le coup de l'article premier de la loi du 3 février 1893 et de l'article 420 du Code pénal qui édictent contre eux une peine de deux mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 1.000 à 20.000 fr. »

Le maintien de la classe et les frères de militaires

Paris, 4 juin. — Un certain nombre de jeunes gens appartenant au contingent de 1913, soit comme ajournés de la classe 1912, soit comme conscrits de la classe 1912, soit comme ajournés de la classe 1911, et ayant des frères sous les drapeaux en qualité d'appelés de la classe 1910, ont demandé aux conseils de revision de leur accorder le sursis prévu à l'article 20 de la loi sur le recrutement.

Aux termes de cet article, les jeunes gens appelés sous les drapeaux ont le droit de retarder leur départ jusqu'au retour de leur frère aîné. Les conseils de revision, estimant que la date de la durée du maintien sous les drapeaux de la classe 1910 n'étant pas déterminée d'une façon précise, il n'y avait pas lieu d'appliquer en l'espèce les dispositions de l'article 20, ont refusé le sursis aux jeunes gens ayant des frères maintenus sous les drapeaux.

Le ministre de la guerre, saisi de la question, a décidé que les jeunes gens du contingent de 1913 ayant des frères faisant partie de la classe 1910 maintenue sous les drapeaux seraient admis à bénéficier des dispositions de l'article 20 de la loi du 21 mars 1905. En conséquence, les commandants de recrutement accorderont à tous les jeunes gens de cette catégorie qui en feront la demande des sursis les maintenant dans leurs foyers jusqu'au retour de leurs frères retenus sous les drapeaux, conformément à l'article 33 de la loi sur le recrutement.

M. Peyre de Betouzet aux Assises

Paris, 4 juin. — M. Henri Peyre de Bétouzet qui tue son père dans le dernier acte du drame, dans les circonstances dramatiques dont on se souvient, a tué de trois coups de revolver sa femme, née Malabran, dont il vivait séparé, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises par la chambre, par ordonnance de M. Boucard, juge d'instruction.

M. Henri Peyre de Betouzet, qui est accusé d'homicide volontaire avec préméditation, sera défendu devant le jury par Me Henri-Robert.

Les Retraites Ouvrières

LIQUIDATIONS DES PENSIONS DE RETRAITES OUVRIERES

Paris, 4 juin. — Il a été émis, pendant la semaine du 24 au 31 mai, 38.000 titres de retraite, dont 31.000 titres provisoires par le Ministère du Travail et par les préfectures et 7.000 titres définitifs par les caisses d'assurance.

Sur les 412.000 assurés à la loi de retraite qui étaient, le 8 avril, en instance de liquidation de leurs pensions, 376.000 ont reçu à l'heure actuelle satisfaction, soit sous la forme d'un titre provisoire, soit sous la forme d'un titre définitif.

L'ESCROC DES « BOOKMAKERS »

Nancy, 4 juin. — Un individu expédiait poste restante, en prenant bien soin d'espacer ses lettres et ses timbres, une enveloppe affranchie aux initiales : « X... G..., bureau central, Paris ». Le lendemain, il revenait chercher son enveloppe et remplaçait les « Blancs » qu'il avait pris soin de ménager. En la première formule devenait ainsi : « M. Xavier Guichard, chef de la sûreté, bureau central, quai des Orfèvres, 36, Paris. » La seconde se complétait de la sorte : « Monsieur le chef de la sûreté, bureau central, quai des Orfèvres, 36, Paris ». Le filou abordait ensuite un des nombreux bookmakers qui prennent des paris dans les cafés ; il leur présentait son enveloppe de laquelle il sortait une dénonciation adressée à la police. Le bookmaker ne demandait pas mieux que « d'arranger l'affaire » et il versait [illegible] pour cent de sa recette. Ce trafic fut [illegible] [illegible] M. Guichard [illegible] rechercher activement son [illegible] de la poste restante.

LES ORAGES DANS L'EST

Nancy, 4 juin. — De violents orages sont sévi une grande partie de la nuit. A Metz, notamment, l'eau, ou une trombe d'eau mêlée de grêle a raviné les coteaux voisins et les pentes du fort Saint-Michel.

Les quartiers bas de la ville ont été inondés. Les pompiers et la troupe ont dû intervenir pour porter secours aux habitants.

De nombreux rez-de-chaussée ont été envahis par un torrent boueux. Les vignes et les champs ont été ravinés.

Les dégâts sont également considérables vers Barisey et Mirecourt. La voie ferrée a beaucoup souffert sur divers points et plusieurs trains sont restés en panne.

En certains endroits, une couche de 20 centimètres de grêlons couvre le sol.

Dans la Région

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Par décret sont nommés :

Procureur à Bellac, M. Thiercy, substitut à Lille.

Substitut à Lille, M. Monier, substitut à Douai ; à Douai, M. Basso, avocat.

Juge à Béthune, M. Billet, juge de paix à Fresnes-en-Woëvre.

Paris, 4 juin. — Sont nommés juges de paix :

de Longwy, M. Desmulié, juge de paix d'Orchies ;

d'Orchies, M. Valin, juge de paix à Cysoing et non installé ;

de Denain, M. Bénech, juge de paix d'Issoudun ;

M. Foulon, nommé juge de paix à Cambrin et non installé, est maintenu sur sa demande à Cysoing.

M. Robbe est nommé suppléant du juge de paix de Tourcoing, cantons nord et nord-est.

A LENS

Un partemonnaie meurtrier

Une femme ressent une telle émotion en constatant la perte de son porte-monnaie qu'elle tombe morte

Mme Delaby Bengin, 50 ans, se trouvait hier, à une heure et demie, sur le quai de la gare, attendant le train de Paris quand elle s'aperçut qu'elle venait de perdre son porte-monnaie, qu'un sous-chef de gare retrouvait d'ailleurs quelques minutes après.

Mais cet incident avait causé à Mme Delaby une telle émotion qu'elle fut prise d'une syncope et que malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués par M. le docteur Mackereel elle ne tarda pas à succomber aux suites d'une embolie.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'accident de Briand

NOUVEAUX DÉTAILS. — BRIAND ÉTAIT ACCOMPAGNÉ DU CITOYEN WILM, QUI FUT ÉGALEMENT BLESSÉ AINSI QUE LE CHAUFFEUR

Evreux, 4 juin. — Briand, ancien président du conseil, accompagné du citoyen Wilm, député socialiste unifié de St-Denis, était parti ce matin faire une excursion en automobile dans la direction d'Evreux.

La voiture était conduite par son chauffeur habituel et marchait à une allure assez modérée, quand, à 11 heures et demie du matin, à dix kilomètres de Pacy-sur-Eure, elle fut accrochée par une très forte voiture automobile allant à une allure extrêmement rapide.

Le choc avait porté sur l'avant de la voiture de Briand, qui fit une embardée terrible.

Le chauffeur, malgré son sang-froid, n'avait pu, sur cette route départementale assez étroite, redresser à temps la voiture.

Pendant que l'automobile cause de l'accident filait à toute vitesse, sans que ses occupants dans le tourbillon de poussière soulevé, se fussent aperçus de l'accrochage, l'automobile de Briand s'écrasait contre un arbre.

Ce fut par une chance inespérée qu'on retira Briand et Wilm ainsi que le chauffeur avec des blessures relativement légères.

L'ETAT DES BLESSÉS

Briand, cependant, le plus sérieusement atteint, avait une luxation de l'épaule ; des éclats de verre l'avaient frappé à la tête et aux mains ; il saignait abondamment ; l'œil droit particulièrement, était coupé profondément en plusieurs endroits.

Wilm avait des blessures au bras droit ; le chauffeur était très contusionné.

Briand fut transporté chez M. Ménard, pharmacien à Pacy, où le docteur Perrier ne put réduire la luxation. Après un pansement, Briand est rentré à Paris en automobile.

Le parquet d'Evreux s'est rendu sur les lieux à quatre heures pour procéder aux constatations.

Quant à la voiture tamponneuse se trouvant la voiture de la société Maggi et deux employés du constructeur de l'auto.

MARQUES DE SYMPATHIE

Paris, 4 juin. — Dès qu'il a été avisé de l'accident survenu à Briand, M. Poincaré a envoyé un de ses officiers d'ordonnance au domicile de l'ancien président du Conseil pour prendre de ses nouvelles.

De son côté, M. Barthou, président du Conseil, est allé s'inscrire avenue Kléber, chez Briand, ainsi que les membres du Gouvernement et de nombreux membres du Parlement.

D'autre part, M. Klotz, ministre de l'Intérieur, a été reçu dans la soirée par Briand et a eu s'entretenir pendant quelques instants avec lui.

L'anniversaire du roi d'Angleterre

UN TELEGRAMME DE M. POINCARE A GEORGES V

Paris, 4 juin. — Le président de la République a adressé au roi d'Angleterre le télégramme suivant :

« Je prie Votre Majesté de recevoir, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux de bonheur.

Il me sera très agréable de pouvoir bientôt exprimer personnellement à Votre Majesté le ferme désir du gouvernement de la République de voir se resserrer toujours davantage les liens de cordiale amitié qui unissent nos deux pays. »

REMERCIEMENTS DU ROI

Le roi d'Angleterre a répondu par le télégramme suivant :

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes remerciements cordiaux pour le télégramme très amical que vous avez été assez bon pour m'envoyer à l'occasion de l'anniversaire de ma naissance.

J'attends avec grand plaisir l'occasion qui me sera bientôt offerte de vous recevoir à Londres et de vous exprimer en personne mon concret désir que les sentiments de sympathie et d'amitié qui unissent actuellement nos deux pays continuent à se développer. »

Les armements allemands

L'IMPOT UNIQUE SUR LA FORTUNE

Berlin, 4 juin. — Après une interruption de deux jours, la commission du Reichstag a repris aujourd'hui la discussion du projet de taxe exceptionnelle sur la fortune.

A l'ordre du jour figurait la question de savoir si les étrangers séjournant en Allemagne devront payer la taxe. Une assez longue discussion s'engage sur une motion du centre proposant de ne pas exempter de la taxe les étrangers séjournant en Allemagne. La motion est finalement rejetée et les étrangers sont déclarés exempts de cet impôt.

La commission accepte ensuite la proposition du gouvernement décidant de ne pas réclamer la taxe aux Allemands séjournant depuis deux ans à l'étranger.

La commission décide ensuite d'exempter de la taxe les biens de mainmorte.

Au Congrès des Douaniers

Paris, 4 juin. — Le Congrès de l'Union générale des douaniers du service actif a discuté aujourd'hui les questions des indemnités de résidence et des heures supplémentaires.

Il a demandé que le taux des indemnités de résidence soit mis en rapport avec la cherté croissante de la vie et que, dans la question du travail rémunéré en dehors des heures légales, les règlements soient rigoureusement appliqués.

Notons aussi qu'une entrevue a eu lieu entre M. Girard, rapporteur à la Chambre du projet de loi Klotz destiné à améliorer les retraites des douaniers, et un délégué officieux du congrès. Il résulte de cette entrevue, dont il a été rendu compte dans la séance de l'après-midi, que le rapporteur est disposé à tenir compte des critiques précises que l'Union générale a formulées contre le nouveau projet de loi sur les retraites.

Incidents dans une poudrerie

DES OUVRIERS, PAR CRAINTE D'EXPLOSIONS, REFUSENT DE TRAVAILLER AUX TURBINES « SOLWICE »

Angoulême, 4 juin. — A la suite de plusieurs explosions survenues à la poudrerie par suite de l'emploi des turbines Solwige, les ouvriers ont refusé de travailler à ces turbines.

Le général Gaudin, inspecteur général des poudres, est venu aujourd'hui à Angoulême à ce sujet et a eu des entretiens avec le directeur, les ingénieurs et les délégués ouvriers.

Il a invité ceux-ci à continuer le travail et a ordonné des expériences qui devront être faites en présence des ingénieurs de l'établissement.

Le général Gaudin quittera Angoulême dans la soirée pour se rendre à la poudrerie Saint-Médard.

Une réunion des ouvriers poudriers aura lieu ce soir.

AU SALON DES ARTISTES FRANCAIS

LES MEDAILLES D'HONNEUR

Paris, 4 juin. — La médaille de gravure est décernée à M. Firmin Bouisset « Portes-Drapeau », d'après Rembrandt.

Pour la peinture, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

MM. Dechenaud, 56 voix, Maxence, 34, Aublet 28, Olive 25, Dupuy 25, Guillemet 18, Cottet 15, etc.

Pour la sculpture, le premier tour donne à M. Gauquié 54 voix, à M. Bégnine, 41.

Pour la gravure en médailles, le premier tour donne à M. Tonnelier, 110 voix et à M. Peter, 54 voix.

LE SCULPTEUR GAUQUIE

Paris, 4 juin. — M. GAUQUIE, qui a obtenu la médaille d'or pour la sculpture, est né à FLERS-LEZ-LILLE.

Il est l'élève de Cavalier et de Fache.

Au Salon, il a exposé la statue équestre en bronze du maréchal de Villars ; cette statue sera inaugurée à Denain au mois de juillet prochain, en commémoration de la victoire du 27 juillet 1712.

UN PLAIGNANT ARRÊTÉ

Paris, 4 juin. — Le 2 mai, un nommé Joseph Romagnoli, maçon, âgé de 31 ans, sans domicile, demeurant à Nogent-sur-Marne, venait se plaindre au commissariat de police, disant qu'il avait été grièvement blessé par un nommé Malberti, qui avait tiré sur lui un coup de revolver sans l'atteindre et l'avait blessé à la main gauche d'un coup de couteau.

La sûreté se mit à la recherche de Malberti, mais, ne le trouvant pas, un inspecteur de la sûreté se présenta ce matin au domicile de Ramognoli pour lui faire préciser ses déclarations. Il frappa à la porte et, de l'intérieur, une voix lui demanda qui était là. L'agent répondit que c'était le service de la sûreté. Romagnoli ne répondit pas, mais sauta par la fenêtre et s'enfuit à travers champs.

Intrigué, l'inspecteur s'élança à sa poursuite et, après une longue course, finit par l'arrêter. Invité à s'expliquer sur les raisons qui l'avaient fait prendre la fuite, Romagnoli déclara qu'il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion, qu'il avait déjà subi cinq condamnations et qu'il en avait encore une à purger.

Devant ces déclarations, l'inspecteur de la sûreté l'arrêta et le conduisit au Dépôt, il est devenu agité.

La foudre tue un homme

ELLE EN BLESSE UN AUTRE ET CAUSE DE GRANDS DEGATS

Nancy, 4 juin. — Deux employés de chemin de fer, les frères Cochenet, de Billy, ont été frappés par la foudre sur le chemin de la gare de Spincourt. L'aîné, Louis, âgé de 35 ans, a été tué sur le coup ; l'autre a été renversé, mais s'est relevé indemne.

La foudre est également tombée sur le chenil de Scion, où elle a causé de grands dégâts.

L'A. G. des Sous-Agents des P. T. T. au Ministère du Commerce

Paris, 4 juin. — Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes a reçu ce matin une délégation du bureau de l'Association générale des sous-agents des P. T. T.

La délégation a tout d'abord remercié vivement le ministre de son intervention personnelle au Sénat, lors de la discussion de l'article 40 de la loi de finances, portant augmentation des traitements du personnel des P. T. T.

Elle a ensuite déposé un rapport visant les emplois réservés aux militaires rengagés par la loi de 1905, et le projet de loi actuellement en discussion devant la Chambre des députés.

Après discussion sur d'autres questions d'ordre professionnel, la délégation s'est retirée, emportant la meilleure impression de son entretien avec le ministre. (« Agence l'Information »).

Les Suffragettes au "Derby d'Epsom"

Londres, 4 juin. — Cet après-midi, dans le Derby d'Epsom, au moment où le cheval du roi Anmer, monté par Herbert Jones, tournait le Tottenham Corner, une femme que l'on croit être une suffragette se précipita à la tête de l'animal et le saisit par la bride.

Le cheval tomba, entraînant son jockey et la femme. Tous deux sont sérieusement blessés l'état de la femme est très grave.

Epsom, 4 juin — La suffragette qui a voulu arrêter le cheval du roi avait été emprisonnée plusieurs fois pour divers attentats suffragistes.

Elle se nomme Emilie Davison, âgée de 40 ans environ et possède des grades de l'Université de Londres.

Elle souffre d'une forte commotion cérébrale. Les médecins ne peuvent pas se prononcer sur son état.

CONDAMNATION D'UN SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Lorient, 4 juin. — La cour d'assises du Morbihan a condamné à un an de prison M. Luporsi, ex-secrétaire général de la mairie de Lorient, inculpé de détournements au préjudice de la ville, de l'enregistrement et de plusieurs industriels.

La Guerre des Balkans

LES QUESTIONS EN LITIGE ENTRE GRECS ET TURCS SERAIENT PROCHAINEMENT REGLEES

Londres, 4 juin. — Les délégués grecs n'ayant pas reçu les assurances qu'ils réclamaient des Turcs au sujet de la remise en vigueur dès la ratification du traité de paix des anciens traités et conventions, ne se sont pas fait représenter à la réunion des délégués qui a eu lieu aujourd'hui.

Dans la soirée, les représentants des Etats balkaniques ont approuvé le protocole soumis à l'assemblée.

Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne les questions en litige entre les Turcs et les Grecs, en raison de l'absence de ces derniers, mais, dans les milieux balkaniques, on se montre confiant que ces questions seront réglées avant la prochaine conférence officielle, qui aura lieu vendredi.

On espère toujours que cette conférence sera la dernière.

Les membres des délégations déclarent qu'ils partiront probablement au commencement de la semaine prochaine.

Le roi offrira un déjeuner en l'honneur des délégués de la paix au palais de Buckingham, samedi prochain.

LES HOSTILITES SERBO-BULGARES

Belgrade, 4 juin. — Les journaux annoncent que les Bulgares sont entrés à Istip et ont occupé la ville temporairement.

Les troupes serbes n'ont fait aucune résistance et se sont retirées.

Le commandant serbe a demandé des instructions. Il lui a été répondu qu'il devait défendre toutes les positions qui seraient tombées sur la frontière.

Il a aussitôt enjoint aux Bulgares d'avoir à évacuer la ville dans les vingt-quatre heures, ce qui a été fait immédiatement.

La Bulgarie et la Grèce accepteraient l'arbitrage

Vienne, 4 juin. — On déclare dans les milieux bien informés que la Grèce et la Bulgarie sont d'accord en principe pour régler leurs différends par un arbitrage.

La Bulgarie, sans renoncer à ses réclamations au sujet de Salonique, entend soumettre cette question à l'arbitrage des six grandes puissances, tandis que la Grèce demande que ce soit la Triple-Entente qui en décide.

En ce qui concerne la demande de la Grèce au sujet de Drama et de Cavalla, on prétend que la Bulgarie n'est pas disposée à soumettre cette question à l'arbitrage et qu'elle refuse même de la discuter.

Le Congrès International des Femmes

PLUSIEURS VŒUX INTERESSANTS ONT ETE ADOPTES

Paris, 4 juin. — Dans la séance plénière de cet après-midi, présidée par Mme Juliette Siegfried, le Congrès international des femmes a discuté les rapports établis par les différentes sections réunies ce matin.

Après la lecture du rapport de Mme Pichon-Landry, rapporteur de la section de législation, le Congrès émet le vœu :

« Que, réserve faite des stipulations de son contrat de mariage, la femme mariée possède la même capacité que la femme non mariée. »

Mme Pichon-Landry demande en outre l'établissement d'un régime légal qui donne à la femme des droits complets sur ses biens et lui permette de partager l'administration des biens communs.

Le Congrès a également étudié les questions de la section « Hygiène » relatives au rôle de la femme dans la lutte antialcoolique, et a voté à l'unanimité un vœu présenté par la section Education et émanant de la Société pour l'amélioration du sort de la femme, et la revendication de ses droits.

Le premier article de ce vœu demande que l'on commence au plus tôt l'éducation sexuelle de la jeunesse par l'enseignement des lois de la reproduction chez les végétaux et l'étude toute particulière de la fleur.

La Conquête de l'Air

ACCIDENT D'AEROPLANE MILITAIRE

Clermont, 4 juin. — Le sapeur Chanteloup du 1er génie, pilotant un biplan du lieutenant Gérard, chef du centre d'aviation de Crotoy, était parti de Saint-Cyr hier à midi, et avait atterri à 7 h. 30 à Fitz-James, à la suite d'une panne.

Après avoir fait les réparations nécessaires, l'aviateur reprit son vol ce matin à 10 heures, mais en passant au-dessus d'Avrechy, à 6 kilomètres du point de départ, le moteur s'arrête brusquement, et force fut au pilote d'atterrir. Avec mille précautions, il put éviter les maisons, mais il alla se jeter contre un pommier. Chanteloup sauta prestement à terre et ne se fit que quelques légères contusions au front.

Quant à l'appareil, il a été assez fortement endommagé, et a dû être expédié à Saint-Cyr par la voie ferrée.

UN MUR S'ECROULE ET TUE DEUX PERSONNES

Le Mans, 4 juin. — Deux ouvriers maçons travaillaient aujourd'hui à la réfection de l'habitation de M. Heurteloup, propriétaire à Mansigné. M. Heurteloup et son domestique voulurent aider les ouvriers ; ils sapèrent un mur qui s'écroula sur eux.

Lorsqu'on réussit à les dégager, les deux hommes étaient morts.

L'UNIFORME ALLEMAND INTERDIT AU CINEMA

Nancy, 4 juin. — Le préfet de Meurthe-et-Moselle vient d'aviser les directeurs de théâtres, spectacles et établissements cinématographiques que l'exhibition d'uniformes allemands sur la scène ou sur les films étant de nature à occasionner des incidents, toute représentation où ces uniformes apparaîtraient pourra être interdite.

CONDAMNATION D'UN MAIRE POUR ATTENTAT AUX MOEURS

Mont-de-Marsan, 4 juin. — M. Saint-Marc, maire de Saint-Gor, accusé d'attentat aux mœurs sur la personne d'une jeune bergère de sa commune, âgée de 15 ans, a été condamné aujourd'hui à un an de prison avec sursis et 100 francs d'amende.